MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0992-9924
DLP 11-7-91-49350





BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Viticulture
Bas-Vivarais

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 13 - 9 Juillet 1991

GRELE : En été risques de Coître ou Rot Blanc
MILDIOU : Maintenez la protection
OIDIUM, BLACK-ROT : Les grappes sont toujours très sensibles
BOTRYTIS : Bientôt le 2ème stade : fermeture de la grappe
VERS DE LA GRAPPE : 2ème génération : traitement produits classiques
CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : 2ème traitement sur les larves
CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : Toujours à surveiller

GRELE : En été, risques de Coître ou Rot Blanc

Cette maladie cryptogamique peut attaquer brusquement les grappes après une chute de grêle. Ses méfaits peuvent dépasser largement les dégâts directs de la grêle elle-même.

Pour prévenir le Coître, traitez dans les 24 h après la chute de grêle.

Au-delà de 24 à 36 h, toute protection devient aléatoire.

Produits utilisables : folpel à 300 g ma/hl (nb spéc) ; captane à 500 g ma/hl (nb spéc) ; EUPARENE à 0,4 kg/hl. Pour tous ces produits, respectez un délai d'au moins un mois avant les vendanges.

MILDIOU : Maintenez la protection

Les préconisations du dernier bulletin restent valables. Vous pouvez utiliser un produit de contact.

En cas de conditions climatiques difficiles et/ou de nombreuses taches, préférez un pénétrant : cymoxanil + contact.

Les sytémiques à base d'anilides ne sont plus justifiés actuellement.

OIDIUM et BLACK-ROT : Les grappes sont toujours très sensibles

Cette sensibilité se prolongera :
- Jusqu'à leur fermeture pour l'Oïdium
- Jusqu'au début de la véraison pour le Black-Rot.

Les préconisations du dernier Bulletin restent valables. Soignez l'application en visant les grappes.

BOTRYTIS : Bientôt le 2ème stade fermeture de la grappe

*** La sensibilité peut avoir plusieurs origines :**
- Sensibilité intrinsèque du cépage ; grappes très serrées.
- Sensibilité due à la situation géographique de la parcelle.
- Végétation luxuriante : veillez alors à ne pas trop la favoriser.

Une sensibilité régulière peut aussi avoir une cause parasitaire :
- Attaques de vers de la grappe 2ème génération : chaque année des vignes atteintes devraient être protégées contre ces ravageurs et ne le sont pas ; attaques d'oïdium.

*** Prophylaxie : une priorité**
- Evitez les excès de vigueur.
- Favorisez l'aération de la zone des grappes.
- Luttez <u>efficacement</u> contre l'oïdium et les vers de la grappe.

P402

*** Les vignes régulièrement sensibles au Botrytis recevront 2 traitements**
- Si vous avez utilisé SUMICO à la chute des capuchons floraux, le 2ème traitement sera prévu en <u>pré-véraison</u> avec une <u>imide cyclique pure</u>.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

- Sinon prévoyez 2 traitements pré-fermeture de la grappe et pré-véraison avec une association : imide cyclique + thirame.

* **Les vignes moins sensibles** recevront un seul traitement spécifique en pré-véraison avec une imide cyclique pure.

* **Produits utilisables** : KIDAN, ROVRAL, RONILAN, SUMISCLEX (1) (imides cycliques pures) ; SILBOS DF, DIRAC EXPRESS (imide cyclique 2/3 dose + thirame pleine dose).

———— VERS DE LA GRAPPE : Traitement 2ème génération Produits classiques

*** Situation :**

- **Intensification du 2ème vol de Cochylis :** depuis les 3 - 4 Juillet environ. Elle est particulièrement marquée à ST MARCEL, ORGNAC, SAUVE PLANTADE et ALBA.
- **Montée des captures d'Eudémis :** depuis les derniers jours de Juin à ORGNAC et ROSIERES, et tout récemment à ST REMEZE. Quelques pontes ont été observées en début de semaine à VALLON, les éclosions sont attendues ces jours-ci.

Cependant le vol continu d'Eudémis a laissé la possibilité, localement, de pontes plus précoces, probablement déjà écloses.

*** Préconisations :**

Les utilisateurs d'INSEGAR et de CASCADE ont dû déjà traité, dans tous les secteurs. Sinon, il faut changer de stratégie et de produit.

Les utilisateurs de produits classiques traiteront :

- Dès réception pour les régions précoces et moyennes (ensemble du Bas-Vivarais sauf plateau de ST REMEZE et régions à plus de 350 m d'altitude.
- En début de semaine prochaine pour le plateau de ST REMEZE et les régions à plus de 350 m d'altitude.

Dans les vignes (régions précoces et moyennes), où l'on a à la fois Eudémis et Cochylis, on préférera un produit préventif et curatif. Ailleurs (Cochylis seule ou région tardive), on pourra utiliser un préventif strict. En région tardive avec à la fois Cochylis et Eudémis, on l'appliquera alors dès réception.

Tableau des produits utilisables paru dans le bulletin n° 9 du 4 Juin.

———— CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : 2ème traitement

Il devra être le plus généralisé possible, au moins sur les secteurs ALBA, ST THOME à LUSSAS, VOGUE et GRAS, ST REMEZE, ORGNAC, VALLON à GROSPIERRES et aux CRUZIERES.

Il sera aussi appliqué :

- Sur toute vigne ayant présenté des symptômes même sur une seule souche.
- Sur toutes les vignes-mères, où il est obligatoire.

Tableau des produits utilisables paru dans le Bulletin n° 10 du 10 Juin. Erratum : TALSTAR est autorisé à 0,25 l/ha.

Il paraît judicieux de faire coïncider ce 2ème traitement cicadelles de la Flavescence Dorée avec la date Vers de la Grappe, en choisissant un produit efficace sur les 2 ravageurs.

———— CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : A surveiller régulièrement

Seuil : - 100 cicadelles pour 100 feuilles, à rabaisser pour cépages sensibles.
- 30 % des feuilles occupées par des acariens jaunes et/ou rouges à partir de maintenant.

Ces seuils sont encore rarement atteints, mais les populations, surtout de cicadelles des grillures augmentent petit à petit : surveillez régulièrement vos vignes par des contrôles de 100 feuilles.

Tableau des produits paru dans le Bulletin n° 11 du 17 Juin.

———— RAVAGEURS : Choisissez les produits qu'il faut pour combattre les ravageurs du moment

Vérifiez que votre produit est bien autorisé contre les différents ravageurs que vous voulez combattre : c'est une garantie d'efficacité.

Pulvérisation : Vers de la grappe seuls : visez les grappes.
Vers de la grappe + autres ravageurs : visez l'ensemble de la végétation.